



N° 11628*01

DEMANDE D'AUTORISATION

- de naturalisation de spécimens d'espèces animales non domestiques
d'exposition de spécimens naturalisés d'espèces animales non domestiques

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction
des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées

A - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom ou dénomination
Forme juridique
Nom du mandataire (le cas échéant)
Adresse
Code postal
Commune

B - IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Table with 4 columns: Nom scientifique / Nom commun, Quantité, Description (1), Origine (2). Rows B1 to B10.

C1- NATURALISER

Nom ou dénomination du taxidermiste
Forme juridique
Adresse
Code postal
Commune
Numéro d'inscription au registre des métiers
au registre du commerce
Titulaire de la qualification (3) d'artisan
de maître artisan

Le taxidermiste soussigné s'engage à tenir un registre d'entrée et de sortie des spécimens qu'il traite et à laisser libre accès à ses installations professionnelles aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement.

Fait à, le
Signature du taxidermiste

C2 - LIEU DE CONSERVATION DU SPECIMEN NATURALISE

Nom ou dénomination du lieu de conservation
Forme juridique
Adresse
Code postal
Commune

C3 - TRANSPORTER A L' OCCASION DE LA NATURALISATION

	De..... (lieu de stockage du spécimen à naturaliser)	A..... (lieu de conservation du spécimen à naturaliser)
	Via l'atelier de taxidermie désigné ci-après	
Nom
Adresse
Code postal
Commune

C4 - NATURE DE L'EXPOSITION *

Exposition à titre (3) : gratuit onéreux
 Existence d'une collection déjà autorisée : oui non
 si oui :
 - numéro et date de l'autorisation d'exposition de la collection.....
 - date d'expiration de l'autorisation d'exposition de la collection.....

C5 - EXPOSITION AU LIEU DE CONSERVATION DU SPECIMEN NATURALISE*

But de l'exposition.....

 Durée de l'exposition (dates).....
 Thématique de l'exposition (joindre un plan et une note explicative).....

 Modalité de présentation des spécimens (le demandeur doit préciser pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé ; dans la mesure du possible des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande).....

 Compléter, le cas échéant, sur papier libre

C6 - TRANSPORT ET EXPOSITION EN DEHORS DU LIEU DE CONSERVATION DU SPECIMEN NATURALISE*

Nom ou dénomination du lieu d'exposition du spécimen naturalisé (4).....
 Forme juridique.....
 Adresse.....
 Code postal..... Commune.....
 But de l'exposition.....

 Durée de l'exposition (dates).....
 Thématique de l'exposition (joindre une note explicative).....

 Modalité de présentation des spécimens (la demande doit préciser pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé ; dans la mesure du possible des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande).....

 Compléter, le cas échéant, sur papier libre.

Le demandeur s'engage à ne pas céder les spécimens et à permettre aux agents visés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement le libre contrôle des spécimens et de leur lieu de conservation ou d'exposition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le Signature du demandeur
--	--

* les rubriques C4, C5 et C6 ne doivent être renseignées que pour les demandes d'autorisation d'exposition d'animaux naturalisés.

(1) animal entier ou partie (préciser laquelle)
 (2) provenance du spécimen : lieu de découverte, date, circonstances, causes de la mort dans le cas d'une demande d'habilitation d'exportation d'un animal déjà naturalisé, date d'entrée en collection ou références de l'autorisation de naturalisation.
 (3) cocher la case correspondante
 (4) lorsque la demande concerne une présentation itinérante, il s'agit du lieu de conservation ou d'exposition principale des spécimens
 (5) indiquer l'aire géographique d'exposition s'il s'agit d'une présentation itinérante